

Actions 2015-2017 Fonds Isajh



Le Fonds Isajh, Fonds de Sécurité d'existence de la SCP 319.02



Institutions et services d'aide aux jeunes et aux handicapés.



Les autres Fonds de la SCP

Fonds Mirabel ...gestion des emplois Maribel
Fonds Old Timer ... Aménagement des fins de carrière

Petit
rappel

NOUVELLE ADRESSE
Square SAINCTELETTE 13- 15
1000 BRuxelles

Le Fonds Isajh et l' APEF



APEF: Association paritaire pour l'emploi et la formation.

*regroupe les Fonds du Non –marchand francophone
pour soutenir et développer des actions qui sont développées par
plusieurs fonds*

*exemple : le catalogue Formapef
le bilan de compétence
le plan de formation*

et

Competentia



Et cet EVENEMENT



POUR QUI ?

1. Le cadre de nos actions

l'Arrêté royal (19-02-2013-MB 08-04-2013 modifié par l'Arrêté royal du 19-04-2014-MB 06-05-2014) qui définit les groupes à risques

les travailleurs

âgés d'au moins 50 ans qui travaillent dans le secteur;

âgés d'au moins 40 ans qui sont menacés par un licenciement ;

les personnes inoccupées ou qui travaillent depuis moins d'un an et qui étaient inoccupées au moment de leur entrée en service ;

les personnes ayant une aptitude réduite au travail ;

les jeunes qui n'ont pas encore 26 ans et qui suivent une formation.

Complément sectoriel CCT du 19 décembre 2013

(...) spécialement les travailleurs :

À temps partiels, **les moins qualifiés**

*appelés à remplir de nouvelles missions dans le cadre d'un **changement de poste** dans le service, confrontés, à des modifications de leur travail ou à des **modifications de réglementation**,*

*amenés à prendre en charge un **nouveau type de public** ou de **problématique** (des personnes présentant des problématiques lourdes et/ou d'importants problèmes comportementaux),*

*qui sont menacés par un licenciement ou touchés par un **plan de restructuration***

*qui ont **plus de 45 ans** et ceux qui sont **âgés de moins de 26 ans***

qui sont depuis plus de 10 ans dans le même service ou la même fonction

ACTIONS 2015-2017

1. Des outils

Plan de formation

Bilan de compétence

2. Des formations

**Collectives, pour un service ou plusieurs
individuelles**

3. Des accompagnements Bien - être

4. De l'embauche compensatoire

1. Le plan de formation concerté

Encourager les services à mettre en place, activer et faire évoluer leur plan de formation concerté.

Le plan de formation concerté est **un document qui synthétise la politique globale de formation d'un service. Cette politique est élaborée à moyen terme (sur deux ans au moins) paritairement et concerne l'ensemble des travailleurs.**

A. Bourses

Mise en place d'un premier plan de formation concerté

Evaluation du premier plan de formation concerté en vue de le faire évoluer

B. Formation

Initiation en 4 jours, via le catalogue Formapef

C. Competentia

Conditions d'accès

5 ans d'expériences professionnelles
SAUF

Si Cess max, 45 + ou appartenant à une catégorie
des GAR : 3 ans d'expériences professionnelles
1 an d'ancienneté chez l'employeur actuel
Jusqu'au 31 Décembre 2017

2. Bilan de compétence

*Permettre au **travailleur** d'être acteur de son parcours professionnel :*

Le bilan de compétence est un **accompagnement** du bénéficiaire par un professionnel.

il dure de 12 à 18 heures et s'étale sur 2 à 3 mois. Il comporte des temps d'entretien, d'évaluation, de travail individuel de la part du bénéficiaire et de travail d'un professionnel.

C'est le **travailleur qui en fait la demande**, via un document à introduire auprès du Fonds

L'entretien se déroule **pendant ou en dehors des heures de travail**.

L'employeur ne sera informé du contenu de ce bilan qu'à la demande du travailleur.

DES FORMATIONS

1. Formations collectives in situ pour un service

Si le service dispose d'un plan de formation concerté

A. Présentation du plan de formation concerté en comité de gestion

Dossier à introduire tout au long de l'année.

MAIS

Canevas à télécharger sur le site.

Vérification par le Fonds de critères administratifs.

Signature d'une convention -cadre

B. Activation des formations prévues dans le plan de formation concerté

Via l'introduction d'une fiche d'activation ...au moins un mois avant le début de la formation

...

CONDITIONS FINANCIÈRES

Dans les limites du budget maximum autorisé (BMA)

Mode de calcul BMA

BMA ?

3000 € pour les 10 premiers travailleurs

+ 1000 € par 10 travailleurs

15.000 €, à partir de 130

EXEMPLE L'asbl X a 15 travailleurs. Elle dépose le 1er mars 2015 un plan de formation pour les années 2015-2016 et 2017. Elle pourra, au cours de ces 3 ans, activer les formations prévues dans son plan de formation pour un montant maximal de 12.000 €

NOUVEAU

Le cout des formations collectives constituées d'au moins 50 % de travailleurs faisant partie des Groupes à risque ou de 3 travailleurs disposant au plus d'un cess max ne sont pas comptabilisées dans le BMA

NOUVEAU

Si le service ne dispose pas (encore) de plan de formation concerté

Possibilité de bénéficier d'un « **Kit de démarrage** » par agrément.

Comprenant

Une formation collective de 24 h (formation ou supervision).

Et/ou

Une formation sur site du catalogue Formapef si 50 % des participants appartiennent aux groupes à risque ou s'il y a au moins 3 CESS max.

ET

Un module de 3h d'intervention du « service conseil » de competentia ([Lien](#))

Un plan de formation concerté sera fourni dans les 18 mois suivant l'introduction de la demande du Kit de démarrage.

CONDITIONS FINANCIÈRES

Le Fonds finance au maximum 2.400 €

Le Fonds finance maximum 100€ par heure/ formateur (TVAC)

NOUVEAU

Formations collectives inter- services

Permettre une meilleure prise en compte du travail de réseau

Favoriser une approche transversale des multiples réalités du terrain.

Il s'agit de donner la possibilité à un service d'introduire une demande au nom de plusieurs autres afin de répondre,

- par l'échange de pratiques,
- par une formation commune,
- par l'organisation d'Intervision,

à des difficultés liées à l'émergence d'une problématique transversale

Formation individuelle

Remboursement à l'étudiant

Encourager l'accès aux formations des travailleurs possédant au maximum le certificat de l'enseignement secondaire supérieur ainsi qu'aux travailleurs de plus de 45 ans

Soutenir les demandeurs d'emploi qui reprennent une formation qualifiante

Il s'agit de **rembourser les droits d'inscription** et d'octroyer une prime lorsque l'étudiant poursuit ses études au-delà d'une première année.

La prime d'assiduité sera versée aux demandeurs d'emploi qui réalisent leurs stages dans un service de la SCP 319.02

CONDITIONS FINANCIERES


Une attestation complétée par l'étudiant, l'employeur et l'établissement scolaire est à renvoyer au Fonds dans les 3 mois après le début de la formation.

Droits d'inscription : maximum 450 € par an

Prime d'assiduité : 100 €

La formation doit être reconnue dans le cadre du congé-éducation payé

Inscription au catalogue Formapef



3. Bien - Etre

Des outils élaborés en collaboration ou par l'ABBET
mis à la disposition des services,

Accompagnements

L'ABBET - création des outils de prévention spécifiques au non-marchand

Une boîte à outils



LA BOÎTE À OUTILS
POUR LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL
DANS LE SECTEUR NON MARCHAND

Un film



Un jeu



Deux brochures, deux films



www.abbet.be



ASSOCIATION
BRUXELLOISE
POUR LE BIEN-ÊTRE
AU TRAVAIL **ABBET**

La Boîte à Outils pour le Bien-Être au Travail – BOBET (ABBET – ISAJH - ASSS)

- Outil pédagogique entrepris dès 2012 et paru en mars 2013 avec 76 fiches
- Diffusion par classeurs et via le site www.abbet.be
- Classeurs : 1.000 aux secteurs COCOF (via ABBET) et 2.700 via les Fonds ASSS, MAE et ISAJH → employeurs et organisations syndicales
- Développement de 28 nouvelles fiches en 2013 et 2014
- **104 fiches**
- Diffusion des compléments en cours



Des accompagnements « Bien-être au travail »

Soutenir l'application de la loi sur le bien-être au travail (lien vers Bobet)

Analyse de risque

Aider les services de moins de 50 travailleurs à mettre en place un plan global de prévention concerté par le biais d'une analyse de risque. ... dans les services qui n'ont pas de CE ou de CPPT

Octroi de bourses sur les thématiques suivantes

Dépistage participatif des risques

Établissement d'un plan de prévention

Accompagnement in situ

Soutenir dans l'ensemble des services la mise en place d'actions spécifiques dans le cadre de la politique de bien-être au travail

CONDITIONS FINANCIÈRES

La bourse est prévue pour un maximum de 30h

Le Fonds finance au maximum 100€ par heure/ formateur (TVAC)

La demande peut être déposée tout au long de l'année

Les demandes devront concerner au moins 6 participants (à l'exception des institutions où il y a moins de 6 travailleurs). Dans l'acte de candidature il devra être fait mention de leur rôle dans la mise en place de la politique de bien Etre au travail.

4. Embauche compensatoire

Amélioration et complément au congé-éducation payé

Encourager l'accès aux formations des travailleurs possédant au maximum le Certificat de l'enseignement secondaire supérieur, ainsi qu'aux travailleurs de plus de 45 ans

Il s'agit d'améliorer et de compléter le congé-éducation payé en finançant le remplacement du travailleur en formation sur base du nombre d'heures obtenues par le **congé-éducation payé pour un temps plein +25 %** (le nombre d'heures ne pouvant être supérieur à la durée de la formation). Cette mesure est applicable quel que soit le temps de travail du travailleur.

EXCEPTION *Pour les travailleurs qui suivent une formation d'éducateur dans un établissement de promotion sociale, le Fonds Isajh a décidé de financer leur remplacement à hauteur de 225 heures (180h + 25%)*

CONDITIONS FINANCIERES

Le Fonds finance le remplacement du travailleur en formation sur base du calcul suivant

Cout du remplacement (CEP+ 25% sauf éducateur 225h) x cout horaire (maximum 24.5€)

moins le remboursement du CEP qui sera perçu directement par l'employeur.

Ce montant sera octroyé à l'issue de l'année scolaire en cours si

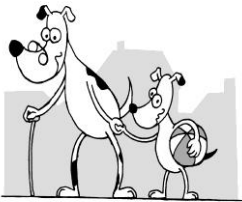
- ❖ la formation est reconnue dans le cadre du congé-éducation payé
- ❖ le service fournit les preuves d'assiduité
- ❖ et justifie le remplacement (justificatifs financiers)

Il appartient donc au service d'introduire le dossier congé-éducation payé

Si vous ne devez retenir que 4 choses ...



- Formation collective :
Kit de démarrage pour les services qui ne disposent pas (encore de plan de formation)
- Formation interservice



Obtention d'avantages pour la formation des GAR



Competentia, pour jongler avec la gestion des compétences



De nouvelles actions en faveur du Bien – être au travail

Et 3 points de contacts

Abbet

asbl Square Saintelette 13-15 à 1000
Bruxelles Tél. 02/227 62 02
info@abbet.be
Radegonde Mushikiwabo
Véronique Van Espen
www.abbet.be

Competentia

Catherine Bardiau
catherine.bardiau@competentia.be
02 227 62 04
www.competentia.be

Fonds Isajh

Marie-Pierre Lobet: mpl@aefasbl.org
02/227.22.47
Sophie Delaitte:sde@aefasbl.org
02/227.61.51
www.isajh.org